

Compte rendu de séance

Séance du 8 Avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	

L'an 2024, le 8 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, Mme MANGENOT Aurore, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia

Excusés : Mme MEIGNAN Laëtitia, M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, Mme JAMES Laëtitia, Mme PELÉ Mireille

Date de la convocation
29/03/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme PAUGAM Sylvia

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Publication du :

Objet(s) des délibérations

- 2024-022 - Affectation du résultat de 2023 au budget 2024- Commune
- 2024-023 - Vote des taux d'imposition
- 2024-024 - Vote du budget " commune " :
- 2024-025 - Affectation du résultat de 2023 au budget assainissement 2024 :
- 2024-026 - Vote du budget assainissement :
- 2024-027 - Vote du budget LOTISSEMENT " Bellevue " :
- 2024-028 - Contrat d'objet : validation consultation CCTP.
- 2024-029 - Travaux de 2ème phase du Lotissement Bellevue

2024-022 – Affectation du résultat de 2023 au budget 2024- Commune

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2023 d'un montant de 217050.42€ :

- Investissement : Compte **1068** : Réserves : **100000.00€**
- Fonctionnement : Compte **002** : excédent de fonctionnement reporté : **117050.42 €** :

2024-023 – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Mr le Maire propose d'augmenter les taux de 2% et de fixer les taux comme suit

Taxes	Bases (+3.9%)	Taux (2023)	Taux 2024 (+2%)	Produit
TFB	569300	34.00	34.68	197433
TFNB	98900	31.94	32.58	32222
TH	71600	11.08	11.30	8091

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32.58 %
- taxe d'habitation (TH) : 11.30%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

2024-024 – Vote du budget " commune " :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les nouveautés introduites par le changement de plan comptable (passage de la M14 à la M57) à savoir :

- Disparition des chapitres budgétaires 022 et 020 : dépenses imprévues
- Détermination d'un taux de fongibilité dans la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal pour l'année 2024 :

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2

A l'unanimité, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- Fixe le taux de fongibilité à 7.5% pour la section de fonctionnement et 7.5% pour la section d'investissement.
- Adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (M57)(vote+ restes à réaliser)	Libelles	TOTAL
Section Fonctionnement	Dépense	627390.42€
	Recettes	627390.42€
Section Investissement	Dépenses	692051.91€
	Recettes	692051.91€

2024-025 – Affectation du résultat de 2023 au budget assainissement 2024 :

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2023 d'un montant de 39699.44€

- Fonctionnement : Compte **002** : excédent de fonctionnement reporté : 39699.44€

2024-026 – Vote du budget assainissement :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget assainissement pour l'année 2024 :

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2

A l'unanimité, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Libelles	TOTAL
Section Fonctionnement	Dépense	77553.37€
	Recettes	77553.37€
Section Investissement	Dépenses	1362178.93€
	Recettes	1362178.93€

2024-027 – Vote du budget LOTISSEMENT " Bellevue " :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget Lotissement « Bellevue » pour l'année 2024 :

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2

A l'unanimité, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif du budget Lotissement « Bellevue » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Libelles	TOTAL
Section Fonctionnement	Dépense	339400.19€
	Recettes	339400.19€
Section Investissement	Dépenses	80000.00€
	Recettes	80000.00€

2024-028 – Contrat d'objet : validation consultation CCTP.

Une présentation a eu lieu en mairie jeudi 4 avril. L'objectif est de lancer une consultation vers la mi-avril afin de choisir un candidat début juillet. La réunion de lancement de l'étude se ferait début septembre 2024.

Deux cahiers des charges sont élaborés :

Une étude globale menée sur la commune :

Les objectifs de l'étude portent sur plusieurs secteurs :

1°) Le cœur du bourg : place de l'église et commerces

2°) L'école et la garderie périscolaire : traversée de routes, étage de la garderie et devenir de l'arrière de l'école, ainsi que l'aménagement de la sortie du futur lotissement (sortie bourg – route de Bazouges).

3°) les abords de la future salle des fêtes/cantine : abords immédiats et rue des carrières

Une mission « diagnostic » sur la restauration de l'église

Réalisation d'une étude historique et documentaire et état des lieux complet, conduite d'expertises techniques complémentaires et élaboration d'un plan d'intervention détaillé, estimation des travaux préconisés.

Après délibération, le conseil valide ces deux cahiers des charges et autorise le maire à lancer les consultations correspondantes

2024-029 – Travaux de 2ème phase du Lotissement Bellevue

Vu la reprise des travaux dans le lotissement « Bellevue »

Vu les marchés de travaux acceptés par le conseil municipal en 2012

Vu la réactualisation des marchés

Vu la révision des prestations du lot N°3 « Espaces verts »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant suivant :

- Lot N°3 : Espaces verts – entreprise LES JARDINS GORONNAIS : Marché initial : 28319.10€HT

Devis présenté à la suite de la révision des prestations : 27686.50€HT, soit une moins-value de 632.60€HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte cet avenant en moins et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Prêt assainissement et avancement des travaux :

Par délibération en date du 25 juillet 2023, le conseil municipal a autorisé Mr le Maire à réaliser auprès de la Banque des Territoires un emprunt de 600000€ sur 40 ans.

Malgré l'obtention d'une subvention près du Conseil Régional, Mr le Maire indique qu'il faut maintenir le montant du prêt à 600000€ car la TVA n'est récupérée que l'année après le paiement des travaux. De même le solde des subventions est récupéré après le paiement des dernières factures.

Monsieur RAPINEL indique que le planning des travaux est respecté. La station devrait être en activité en fin d'année 2024 et les travaux de voirie réalisés en début d'année 2025.

Questions Diverses :

- La viabilisation de la zone artisanale est en cours et devrait se terminer en 2025
- Voir pour un nettoyage des grilles du réseau d'eaux pluviales
- Terrain de foot : Demander un planning des matchs joués à ST REMY
- Broyage de branches à programmer en semaine
- Réunion « commission du bourg » : le samedi 20 avril à 9H30.RDV à la mairie

Séance levée à : 21 :45

*En mairie, le 10/04/2024
Le Maire
Dominique PRIOUL*